

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

**Présents**: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRault

**Absent**: Charles BARRIBAUD

**Date de la convocation** : 15 janvier 2025

#### **Ordre du jour :**

- Contrat d'Assistance et de Maintenance du Site Web Communal
- Activ'Séniors : Convention de partenariat dans le cadre du développement de la plateforme territoriale de services et d'animation
- CDG79 : avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : mise en place Droit de Préemption Urbain (DPU) – Taxe d'Aménagement (TA) – Permis de Démolir (PC)
- Achat matériel de transport
- Travaux voirie : élagage-fauchage
- Permanences Elections Municipales de mars 2026
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

#### **Approbation Procès-Verbal :**

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 soulève des observations. Aucune objection n'est émise de la part des conseillers. Madame le Maire, absente lors de la réunion du 10 décembre 2025, porte une attention particulière sur l'application des tarifs du site du Logis de la Forêt : ces derniers ne peuvent pas faire l'objet d'une augmentation importante, un loyer est demandé à l'utilisateur.

Il est proposé de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **• CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU SITE WEB COMMUNAL**

##### **Délibération : 001-22-01-2026**

Sébastien Berguer, qui gère le site web de la commune, ne se représentant pas aux prochaines élections, présente à l'assemblée un contrat de maintenance comprenant : support et assistance, maintenance technique de base et assistance en cas de panne majeure du site web. Le montant forfait annuel est de 240€ TTC. Sont inscrites également les prestations hors forfait :

- 40€/heure TTC pour les prestations supplémentaires
- majoration de 50% pour toute intervention urgente nécessitant une intervention sous 24hs ouvrées
- toute autre intervention fera l'objet d'un devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de l'Atelier de la Tech
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat

Voix : 10 « Pour »

**• ACTIV'SENIORS : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE SERVICES ET D'ANIMATION**

Délibération : 002-22-01-2026

Madame le Maire fait lecture de la convention à l'assemblée : celle-ci reprend les conditions d'adhésion et les modalités de partenariat entre Activ'Séniors et les communes adhérentes.

La cotisation annuelle est composée d'une part fixe et d'une part variable :

- part fixe 300€ (versée en début d'année)
- part variable (déterminée chaque fin d'année par le Conseil d'Administration d'Activ'Séniors)

Le projet est destiné à promouvoir la qualité de vie des personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile, pour favoriser la vie sociale et lutter contre l'isolement. Activ'Séniors a pour mission le développement de services d'activités et d'animations auprès des seniors.

La commune de le Retail opte de participer aux deux activités : animation et transport solidaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les conditions d'adhésion
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

Voix : 10 « Pour »

**• CDG : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE TRAVAUX A FACON PAIE**

Délibération : 003-22-01-2026

L'avenant n°2, à la convention d'adhésion au service Travaux à façon paie intègre la révision tarifaire adoptée par le conseil d'administration du 6 octobre 2025 :

- calcul bulletin de paie agents/élus – chaque mois envoi d'un fichier en format dématérialisé et sécurisé – en fin d'année envoi d'un fichier de l'historique des paies traitées, déclaration individuelle agents/élus, déclarations sociales déclaratives déposées sur le site Net-Entreprises
- montant forfaitaire de 12€ par bulletin de salaire – 15€ par nouvel agent ou élu créé postérieurement à l'adhésion
- intervention d'un service externalisé pour la protection des données

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les modifications portant sur les tâches réalisées par le service Travaux à façon paie
- **CHARGE** Madame le Maire à signer la convention

Voix : 10 « Pour »

**• PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) : MISE EN PLACE DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) – TAXE D'AMENAGEMENT (TA) – PERMIS DE DEMOLIR (PD)**

Délibération : 004-22-01-2026

Suite à l'approbation du PLUi, il est demandé si les conseils municipaux veulent délibérer :

- sur la mise en place du droit de préemption urbain,
- révision de la Taxe d'Aménagement (le PLUi étant approuvé la taxe d'aménagement TA est instituée automatiquement dans chaque commune de la CCPG)
- permis de démolir

Après discussion, il est demandé à Jean-Pascal Guiot, qui a suivi le dossier, de prendre de plus amples informations sur la mise en place du droit de préemption urbain (délibération). Ce sujet sera revu lors du prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas réviser le taux de la Taxe d'Aménagement (TA) – pas de ne pas instaurer le Permis de Démolir (PD)

Voix : 10 « Pour »

**• ACHAT MATERIEL DE TRANSPORT**

Suite à l'achat de la tondeuse de marque Husqvarna, celle-ci ne peut être immaculée car elle n'est pas homologuée pour circuler sur la voie publique, cette dernière doit être mise sur plateau ou remorque. Après renseignement il n'existe pas de kits d'homologation pour cette marque de matériel.

Monsieur Rémi Neau, en charge du dossier, s'est renseigné auprès de fournisseurs pour pallier à ce problème de transport de la tondeuse autoportée.

Deux devis de plateau sont présentés à l'assemblée :

- SGR Verts Loisirs - Parthenay : 1 612.50HT
- AID – Niort : 1 588.00HT

Il est demandé de voir auprès d'autres prestataires ou un matériel d'occasion.

#### • **TRAVAUX VOIRIE : ELAGAGE FAUCHAGE**

##### **Délibération : 005-22-01-2026**

Entretien haies et accotement: un devis pour travaux a été demandé auprès de SNC Rali-Mat de Secondigny (prestataire habituel), montant : 4200€ HT soit 5 040€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis et de programmer les travaux de voirie 2026

Voix : 10 « Pour »

#### • **PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026**

##### **15 mars 2026**

<b>8h00-10h30</b>	<b>10h30-13h00</b>	<b>13h00-15h30</b>	<b>15h30-18h00</b>
Rémy	Rémy	Henriette	Sébastien
Arnaud	Véronique	Véronique	Claudette
Damien	Marie-Noëlle	Carine	Carine

##### **22 mars 2026**

<b>8h00-10h30</b>	<b>10h30-13h00</b>	<b>13h00-15h30</b>	<b>15h30-18h00</b>
Rémy	Sébastien	Henriette	Arnaud
	Véronique	Véronique	Damien
Claudette	Marie-Noëlle	Carine	Carine

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Cailloux cour intérieure Logis** : l'espace proche de la baie vitrée doit être aménagé pour compléter les travaux. Il est discuté de la couleur de cailloux ou galet à mettre. Damien Davignon se charge de demander des devis. A revoir au prochain conseil.

**Demande achat des pavés** : l'agent communal demande à faire l'achat de la totalité des pavés restants (300). Le prix d'achat était de 0.28€/l'unité. Le Conseil Municipal accepte la requête et charge Madame le Maire de lui communiquer la réponse.

**Accompagnement pour instruction des dossiers de l'urbanisme PLUi** : Monsieur Allard Emmanuel, maire d'Allonne, a fait parvenir un mail aux 12 communes qui étaient en RNU. Le but est de sensibiliser les services urbanismes de la CCPG sur les problématiques rencontrées par les secrétaires pour les traitements des dossiers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette démarche. Madame le Maire se charge de lui faire un retour par mail.

**Autolaveuse Logis** : cette dernière présente des dysfonctionnements lors des utilisations. L'artisan, récemment installé à Fenioux, Guillaume Réparateur, va être sollicité pour faire une intervention sur ce genre de matériel. Damien Davignon se charge de le contacter.

**Bulletin municipal** : réception des bulletins ce jour, et distribution vendredi 23 janvier.

**Réunion finances** : lundi 2 février 2026, 18h30 en mairie en présence de Madame le Maire et les adjoints.

**Prochaine réunion de conseil : jeudi 18 février 2026, 20h30 à la mairie**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures trente minutes

**Le Président**

Véronique GILBERT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD

**Absent**

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAUT